

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Absents : 3
- Votants :
- Pour : 15
- Contre :
- Abstention :

Date et affichage de la convocation : 5 janvier 2024

Délibération n°5

Séance du 10 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix janvier à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile, MIURA Nathalie

ABSENT : Fabien ITHURBIDE, LAGARDE Laurent, JAUREGUIBERRY Michel

PROCURATIONS : Fabien ITHURBIDE a donné procuration à Michel IBARLUCIA, Laurent LAGARDE a donné procuration à Jean-Michel GARAT, Michel JAUREGUIBERRY a donné procuration à Mayder MARTICORENA

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Tarification location salle Elkartetxea pour activité sportive

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Atsulai proposait, jusqu'à sa dissolution, des cours de Pilates qui se déroulaient salle Elkartetxea. L'intervenante Nova Lopez Caballero souhaite continuer à utiliser la salle mais en son nom propre pour donner des cours à ses élèves.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer et de fixer une tarification.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'autoriser Mme Nova Lopez Caballero à utiliser la salle Elkartetxea pour des cours de Pilates

DECIDE de fixer le tarif de location de la salle Elkartetxea à 200€ par an

Fait le 11 janvier 2024

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE



Le Maire

Michel IBARLUCIA

